

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

06/07/18

Dossier complet le :

06/07/18

N° d'enregistrement :

F09318P0243

**1. Intitulé du projet**

Projet de requalification de la traversée du Rove / RD568 sur la commune du Rove

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Métropole Aix Marseille Provence

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean MONTAGNAC

RCS / SIRET

200005480700017

Forme juridique

Collectivité territoriale - EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a Infrastructures routières (voirie)	Requalification de la voirie (environ 1830 m)

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

En concertation avec la Commune du Rove, la Métropole Aix Marseille Provence (compétente en matière d'infrastructures routières), souhaite réaliser une opération de réaménagement de voirie (RD 568).

Le projet comprend :

- la requalification de la voirie,
- la création de cheminements doux pour les piétons et les cyclistes,
- la création d'ouvrages de rétention des eaux pluviales,
- la réalisation d'aménagements paysagers,
- la mise en place d'équipements annexes : panneaux de signalisation, marquages abri-bus etc.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est d'améliorer la sécurité des échanges et de faciliter les conditions de circulation pour les usagers de la voirie (véhicules, piétons, cyclistes) ; cela nécessite notamment de requalifier la voirie et de créer des cheminements doux, dont une piste cyclable.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Lors des travaux, il sera préalablement procédé à des opérations d'enfouissement des réseaux et à la création des équipements pluviaux (notamment les ouvrages de rétention).

Dans un deuxième temps, il sera réalisé les travaux liés à la requalification de la voirie, à la création de la piste cyclable et des cheminements piétonniers. Cela va de la mise en place des matériaux, jusqu'à la finalisation du revêtement.

Dans un troisième temps, il sera assuré les travaux de finition : signalisation, marquages surfaciques, aménagements paysagers, etc.

La durée de réalisation des travaux d'aménagement de la voie est estimée à 18 mois.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet, dans sa phase d'exploitation, consistera en une mise à disposition, pour les usagers, de cette voirie réaménagée et de ses équipements annexes (circulation VL, cheminements piétons & cycles etc.).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne nécessite pas de procédure d'autorisation.

En concertation avec la DDTM 13, le projet ne nécessite pas de dossier Loi sur l'eau (article R 214-1 du Code de l'Environnement).

NB : la réalisation du projet ne nécessite pas de déclaration préalable de travaux.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de voirie	environ 1830 ml
Superficie de voirie	environ 2,7 ha

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune du Rove

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. 62° 54' 64 " 849 Lat. 88° 34' 73 " 02

Point d'arrivée :

Long. 88° 34' 73 " 02 Lat. 43° 36' 62 " 04

Communes traversées :

Commune du Rove (13)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se situe à proximité immédiate de la ZNIEFF de type II relative aux Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe - Massif du Rove - Collines de Carro (Code : FR 930012439)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PEB de la Métropole relatif à l'aéroport de Marignane, a été approuvé le 28 juin 2010. Mais il ne concerne pas du tout le secteur d'étude.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRM : Plan de Prévention des Risques Mouvement de terrain liés aux risques d'éboulement PPRA : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles liés aux phénomènes de retrait/gonflement des argiles PPRTDR : Plan de Prévention des Risques Naturels liés à l'existence du Tunnel du Rove  Le secteur d'étude est concerné par les deux premiers plans de prévention des risques cités (PPRM & PPRA)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé à proximité immédiate de la Zone Spéciale de Conservation FR9301601 "Côte Bleue - Chaîne de l'Estaque", désignée au titre de la Directive Habitats
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé à proximité immédiate du site classé "Chaîne de l'Estaque"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De nouveaux matériaux vont être apportés (matériaux classiques pour les voiries : graviers, sable, canalisations, bordures de trottoir etc.)
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un pré-diagnostic écologique a été réalisée par le cabinet Naturalia : il a été noté des enjeux faibles à modérés à proximité de la zone d'étude mais aucun enjeu fort dans l'aire d'emprise du projet ou aux abords immédiats. A signaler, la reproduction du Crapaud commun dans les fossés et la présence de plantes à enjeu modéré en bordure de voie (Lathyrus anuus, Campanula macrorhiza) Aucun arbre ne sera abattu et les zones rupestres situées à l'extrémité Est du tracé seront préservées (habitat potentiel de l'Hémidactyle verruqueux).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité immédiate du Site Natura 2000 "Côte Bleue-Chaine de l'Estaque". Néanmoins aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire n'ont été relevés lors des expertises préliminaires de terrain dans les emprises du projet. Les abords de la route existante sont déjà artificialisés, à faible naturalité et occupés par un cortège réduit d'espèces de la nature ordinaire. Les espèces communautaires ne fréquentent pas les bords de voie dans cette section de la RD568, du moins pas au stade de la reproduction ou de l'hivernage (chiroptères) ou de végétation hôte (insectes).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé dans un milieu déjà urbanisé. Les emprises concernées par le projet et qui correspondent à la voirie existante, ont déjà fait l'objet d'emplacements réservés définis dans le PLU récemment approuvé. La requalification de la voirie va majoritairement concerner des milieux déjà urbanisés et imperméabilisés (voirie actuelle, stationnements, contre-allée, arrêts de bus etc.).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques de transport de matières dangereuses, liés à la RD 568 (itinéraire pour les transports exceptionnels)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRM : Plan de Prévention des Risques Mouvement de terrain liés aux risques d'éboulement PPRA : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles liés aux phénomènes de retrait/gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voirie existe déjà, mais présente des dysfonctionnements et des problèmes de sécurité. Le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic, mais plutôt à améliorer la sécurité, mieux utiliser l'espace pour les différents usagers (véhicules, piétons, cycles).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores. L'entreprise chargée des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et des modes opératoires, mesures vis-à-vis des riverains, etc.). La voirie existe déjà, et est classée en 3ème catégorie du classement sonore des infrastructures routières. Le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic ; de ce fait, cela ne générera pas plus de nuisances acoustiques que maintenant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de chantier, la mise en œuvre d'enrobés est susceptible d'engendrer des odeurs (nuisance limitée dans le temps).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En période de chantier, les travaux liés au projet sont susceptibles d'engendrer des vibrations (nuisance limitée dans le temps).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet nécessitera l'installation de nouveaux candélabres, qui répondront aux normes techniques, notamment vis-à-vis des chauve-souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il sera utilisé des ampoules adaptées (leds, sodium) (certains animaux sont en effet sensibles aux infrarouges ou aux ultra-violets),</li> <li>- il sera installé un nombre minimal de lampadaires, avec une puissance adaptée et une hauteur de mat minimisée (8 m max).</li> </ul>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les véhicules utilisés par les usagers de la voirie sont susceptibles de générer des rejets dans l'atmosphère, comme actuellement. Cependant, le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les études hydrauliques ont été réalisées par INGEROP/IPSEAU, puis par le cabinet CITEO. Les eaux pluviales de la voirie seront collectées par des canalisations, puis acheminées vers des ouvrages de rétention, qui stockeront les eaux pluviales et les redistribueront à faible débit dans les fossés existants. Une attention particulière sera apportée au-prétraitement des eaux pluviales, afin de maintenir, au niveau des fossés, des milieux favorables à la reproduction d'amphibiens (Crapaud commun).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de travaux est susceptible de générer des déchets, qui seront triés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déchets recyclables seront envoyés vers des filières agréées,</li> <li>- les autres déchets seront acheminés vers des centres de traitement agréés.</li> </ul>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le site d'étude est enclavé au sein d'un secteur déjà bien urbanisé. Il n'existe aucun projet existant ou approuvé, situé à proximité du secteur d'étude.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures ont été prises sur le plan environnemental afin de limiter l'impact du projet :

- afin de limiter l'impact du projet sur les eaux superficielles, il sera créé des structures de rétention, afin de stocker les eaux pluviales, puis après dégrillage/décantation, de les rejeter avec un débit limité dans les fossés en aval,
- même si le projet ne nécessite pas de défrichage, il est prévu des aménagements paysagers, afin de mieux insérer le projet dans son environnement. Une attention sera portée à la palette végétale afin de respecter l'autochtonie des essences plantées et ne pas participer à la distribution de plantes invasives ou allergènes.

En tant que de besoin, il sera mis en place un phasage du chantier qui permettra d'éviter au mieux les perturbations majeures du cycle écologique des espèces (reproduction des amphibiens, des reptiles et des oiseaux). Les installations de chantier seront installées sur des espaces déjà rudéralisés ou imperméabilisés afin de ne pas empiéter sur les espaces naturels.

Il convient de noter que le projet va également avoir un impact positif sur l'environnement humain, avec notamment : une amélioration de la sécurité, des cheminements doux (piétons & cyclables), et un meilleur cadre de vie.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La décision finale reste du ressort de la DREAL. Néanmoins, il convient de noter les points suivants :

- le site d'étude est localisé dans un secteur déjà fortement urbanisé,
- le cabinet Naturalia a préconisé plusieurs mesures afin de limiter l'impact sur les milieux naturels, la faune et la flore,
- des mesures spécifiques ont été prises concernant la gestion des eaux pluviales (création de bassins de rétention),
- le projet prévoit des aménagements paysagers, afin de mieux insérer le projet dans son environnement,
- le projet va avoir un impact positif sur l'environnement humain (sécurité, cadre de vie) ; le projet prévoit notamment la création de cheminements doux (cyclables & piétonniers),

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Marseille

le.

27 JUIN 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus